Les industries agricoles et alimentaires en France : un secteur industriel de premier plan

Autor(en): **Chantrier, Marc**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **70 (1990)**

Heft 2

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-886841

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les industries agricoles et alimentaires en France Un secteur industriel de premier plan

Marc Chantrier,
Mission Communication/Information, Direction Générale de l'Alimentation, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Paris

Par l'importance de leur production (570 milliards de francs), les industries agricoles et alimentaires sont aujourd'hui la deuxième branche industrielle française, juste derrière la branche « Bâtiment, génie civil et agricole ». Le montant de leur valeur ajoutée (154 milliards de francs) porte leur part dans le PIB à 3 %.

Elles occupent 578 000 personnes (2,7 % de l'emploi intérieur total et 13 % des effectifs industriels hors énergie) et 489 800 salariés (2,7 % de l'emploi intérieur salarié total et 11,7 % des salariés de l'industrie hors énergie).

La demande extérieure reste pour sa part extrêmement soutenue puisque les industries agricoles et alimentaires contribuent toujours grandement au rééquilibrage de la balance commerciale française.

Le solde des échanges des produits des IAA s'est élevé à 27,2 milliards de francs en 1989 (y compris les vins tranquilles) contre 21,2 milliards en 1988. On assiste toutefois à un maintien de la bipolarisation des échanges :

- d'une part, des produits traditionnellement excédentaires (vins et spiritueux, produits laitiers, produits de la minoterie, sucre),
- d'autre part, des secteurs structurellement déficitaires (huiles et corps gras, viandes porcines, conserves, épicerie sèche).

Une forte implantation dans l'Ouest et le Nord

L'importance des IAA dans chacune des régions peut être appréciée au regard de l'importance de leurs effectifs salariés employés dans les IAA par rapport à leurs effectifs industriels totaux. Elles se situent de manière prépondérante en Bretagne (plus du quart des emplois industriels), en Corse (plus du cinquième), mais également en Basse-Normandie, en Poitou-Charentes, en Languedoc-Roussillon et Champagne.

Cependant, en nombre absolu, les effectifs salariés totaux sont les plus nombreux en Bretagne (42 700), en Ile-de-France (37 500), dans les Pays-de-Loire (31 200) et en région Rhône-Alpes (29 900).

Un secteur composé de PME mais qui connaît une profonde restructuration

Au regard des autres secteurs industriels, l'agro-alimentaire français apparaît comme un secteur où les PME (taille inférieure à 500 salariés) sont encore très nombreuses (97 % des entreprises agro-alimentaires réalisant 60 % du CA total du secteur) et, hormis quelques exceptions (conserves, minoterie notamment) elles ont maintenu leur poids économique tout au long de la période 1980-1989.

Ce phénomène est la résultante de plusieurs évolutions :

- **un fort mouvement de créations d'entreprises** notamment dû à l'apparition de nouvelles technologies. Le secteur des légumes de 4e gamme est à cet égard démonstratif, qui a vu se créer une soixantaine d'entreprises en l'espace de 3 ans : le même phénomène a pu être enregistré dans le secteur des plats cuisinés sous vide ;
- **une nouvelle conception dans la gestion** des entreprises, mais aussi des groupes, qui conduit souvent à filialiser les activités industrielles, afin de disposer d'unités « à taille humaine », souples et autonomes.

Ainsi le secteur des IAA français est-il traversé par deux mouvements en apparence contradictoires :

- *la constitution de très grands groupes alimentaires à vocation européenne, voire internationale ;*
- *la spécialisation et la filialisation des activités pour des raisons de rationalité économique.*

Face au défi de 1993, des axes stratégiques

La restructuration financière des entreprises

Depuis le début des années 80, le secteur agro-alimentaire est l'objet, au niveau mondial, de mouvements de restructuration de plus en plus nombreux et importants.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont été successivement le théâtre d'opérations financières aboutissant à la constitution de multinationales alimentaires.

Ainsi, les filiales des groupes étrangers (Unilever, Nestlé, Ferruzi, Jacobs-Suchard, Seagram,...) occupent en moyenne 15 à 20 % du marché français, mais dans certaines tranches (chocolat, café,...) il n'est pas rare de voir des entreprises détenir jusqu'à 40 %, voire 60 % du marché.

Dans ce contexte, le nombre de groupes agro-alimentaires français de taille internationale demeure insuffisant et ne reflète pas le poids du secteur dans l'économie de la Communauté européenne. En effet, seules 20 entreprises françaises figuraient en 1987 parmi les 100 premiers groupes agro-alimentaires européens (23 étaient britanniques et 24 allemandes).

Toutefois, un large mouvement de concentration financière s'est amorcé en France avec l'émergence de quelques grands groupes agro-alimentaires de taille internationale : BSN, Socopa, Sodiaal, Source Perrier, Pernod-Ricard, LVMH, Besnier, Bongrain, notamment.

La poursuite de l'adaptation de l'outil industriel

Les entreprises qui ont pour la plupart recouvré une situation financière saine ont largement entrepris les efforts de modernisation destinés à améliorer leur compétitivité et ont engagé, pour nombre d'entre elles, soit des programmes d'extension de leurs capacités de production, soit des programmes d'amélioration de leur productivité.

Pour autant, l'industrie agro-alimentaire française, dans le contexte d'un durcissement de la concurrence internationale, ne doit pas sous-estimer l'importance des effets d'échelle, les moyens à mettre en œuvre pour donner à une marque la notoriété suffisante, l'atout d'une implantation internationale permettant de tirer partie de l'évolution des goûts des consommateurs.

L'accentuation de la pénétration de l'agro-alimentaire français sur les marchés extérieurs

On constate à cet égard que les entreprises font preuve d'un réel dynamisme :

- l'année 1989 est un nouveau record pour les exportations et le solde commercial agro-alimentaire français (48,3 milliards de francs) ;
- on observe par ailleurs une véritable explosion des investissements à l'étranger : les industriels français investissent plus à l'étranger que les étrangers en France. Ce solde s'est élevé à 2 milliards de francs en 1987, pour un montant investi par les industriels français supérieur à 5 milliards de francs.

Ces résultats présentent cependant des zones d'ombre :

- certains secteurs (en particulier les produits de deuxième transformation, conserves et épicerie sèche) voient leur déficit s'aggraver. D'autres sont encore trop soumis aux évolutions de la conjoncture mondiale et subissent les aléas de la politique agricole (produits laitiers de base, viande bovine, sucre) ;
- les investissements à l'étranger sont le fait d'un nombre trop réduit de groupes industriels. Ces opérations d'acquisition ou d'implantation à l'étranger ne sont certes pas à la portée de petites PME qui constituent l'essentiel de notre tissu industriel. Ces PME ont dans bien des cas une activité d'exportation – une part importante du mérite de notre excédent commercial leur revient – et elles tentent en premier lieu de renforcer leur effort commercial sur les marchés extérieurs.

Un accroissement de l'effort d'innovation

Dans le contexte concurrentiel extrêmement fort qui est celui de l'agro-alimentaire, les entreprises doivent innover et ce pour un certain nombre de raisons :

- ☐ Maintenir un **avantage concurrentiel** grâce à une meilleure productivité mais aussi une recherche permanente de la qualité optimum.
- ☐ Répondre aux attentes des consommateurs (et non pas, comme on l'entend trop souvent « provoquer » une demande !...).
- ☐ Se **différencier** par rapport à ses concurrents pour pouvoir prendre place dans les circuits du grand commerce.
- ☐ Développer des produits pour lesquels les marges sont suffisantes pour garantir la pérennité de l'entreprise.

Globalement, le total des sommes consacrées à la recherche-développement et qui sont essentiellement des éléments « technologiques » au sein des entreprises agro-alimentaires a été de 1,4 milliard en 1988.

A ce montant s'ajoutent les efforts de nature commerciale qui concourrent à la mise sur le marché d'un produit nouveau correspondant réellement aux attentes des consommateurs. Ces efforts de nature « non technologique » ont été estimés, pour 1988, entre 1,2 et 1,5 milliard de francs.

C'est dans cet esprit qu'a été conçu le programme « Aliment 2002 » qui prend le relai au premier programme « Aliment 2000 » lancé en 1986.

La recherche de base sera intensifiée dans plusieurs secteurs prioritaires : nutrition, biotechnologies, toxicologie alimentaire, technologies de transformation, contrôle et gestion de la qualité ; par ailleurs un volet est consacré spécifiquement au marketing et à l'innovation-produit.

Une politique rigoureuse de qualité

Le défi de la qualité est un enjeu dont il faut mesurer aujourd'hui toutes les conséquences, nationales et internationales.

Le premier niveau est celui de l'hygiène et de la qualité sanitaire. La sophistication des produits, les techniques de conservation, les distances parcourues par les produits, la place de la restauration collective, les intransigeances légitimes de l'opinion publique tant en France qu'à l'étranger se développent chaque jour.

Ainsi, la qualité sanitaire est maintenant une exigence et une arme dans les échanges.

Le deuxième niveau est celui d'une modernisation et d'une harmonisation des réglementations, rendues indispensables par l'internationalisation des échanges et par les perspectives du marché unique de 1993. A l'échelle nationale, la première tâche est de prendre en compte les nouveaux produits ou les nouvelles techniques (« blanchisseurs de café », pâtes à tartiner, édulcorants de synthèse, additifs, produits allégés,...), mais aussi retombées des biotechnologies, des nouvelles technologies de conservation (cuisson sous vide, ionisation,...).

A l'échelle internationale, cela suppose une harmonisation rigoureuse des définitions pour éviter les distorsions de concurrence. C'est pourquoi la France, dans sa politique de refonte de son droit de l'alimentation, accorde une grande importance à l'avancée des travaux européens sur l'étiquetage nutritionnel, et à l'harmonisation des « allégations » (mentions sur la présence de caractéristiques spécifiques).

Le troisième niveau est celui de la reconnaissance des produits alimentaires de qualité supérieure, à partir d'indications de provenances géographiques valorisantes (AOC), de l'identification des produits de qualité (labels), ainsi que celle des spécificités culinaires. C'est sur cette reconnaissance de signes de qualité que la France a demandé, dans la foulée du conseil informel de Beaune, que la C.E.E. statue en faveur de ces démarches de qualité, basée sur la tradition et le savoir-faire, plutôt que de laisser le marché s'organiser au profit des seules politiques de marque. ■

☐ *Vous êtes à la recherche de statistiques France-Suisse ou franco-suisses ?*

☐ *Vous aimeriez vérifier les dates d'une Foire (en France ou en Suisse) ?*

☐ *Vous souhaiteriez consulter les toutes dernières offres commerciales parvenues à la Chambre de Commerce Suisse en France ?*

Rien de plus simple : avec votre Minitel

Appelez le 36-16

Tapez CECOM

...et découvrez le nouveau service télématique de la Chambre de Commerce Suisse en France !